

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉSORMAIS 39 MONUMENTS VAN GOGH AU BRABANT EN PLUS DES TABLEAUX ET LETTRES DE L'ARTISTE

Oisterwijk, le 24 octobre 2017

39 sites au Brabant se verront décerner le statut officiel de Monuments Van Gogh à partir du 30 octobre. À cette date, neuf communes, trois organisations patrimoniales, la province du Brabant-Septentrional et la Fondation Van Gogh Brabant signeront la Convention relative aux Monuments Van Gogh portant sur le statut particulier de ces sites.

L'histoire de Vincent van Gogh est toujours perceptible au Brabant. Pour bon nombre d'inconditionnels de Van Gogh des quatre coins du monde, cette histoire est une source d'inspiration. Non seulement son œuvre, mais également les lieux où Van Gogh a travaillé et vécu, attirent de plus en plus de visiteurs. Un engagement sans faille est nécessaire pour la préservation de ces sites exceptionnels.

Description du patrimoine brabançon de Van Gogh par des experts

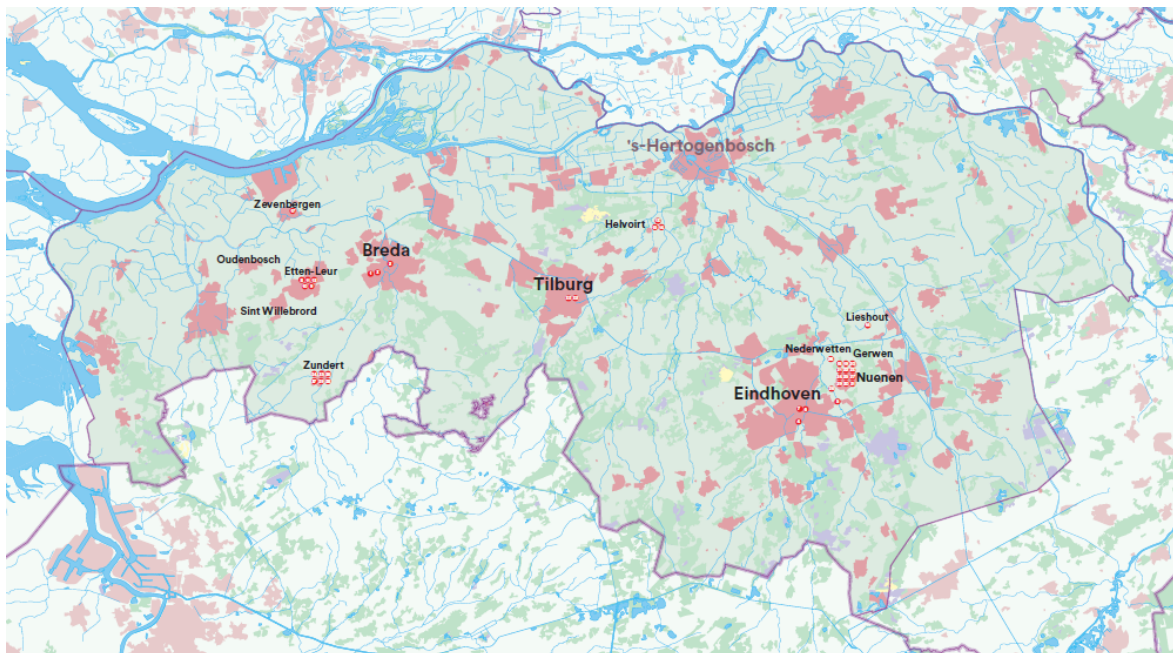
À l'initiative de la Fondation Van Gogh Brabant, sous la houlette du Musée du Brabant-Septentrional et avec le soutien du Musée Van Gogh d'Amsterdam, un groupe d'experts s'est penché sur la définition des critères pour les Monuments Van Gogh. À partir de là, un inventaire du patrimoine le plus précieux de Van Gogh au Brabant a été dressé, et 39 monuments ont été sélectionnés. La Fondation Van Gogh Brabant espère que cette démarche soit également adoptée par le reste des Pays-Bas, et même par la France, la Belgique et, pourquoi pas, le Royaume-Uni.

La signature de la convention fait partie de l'approche pluriannuelle de la province du Brabant, intimement et durablement liée à cette icône qu'est Vincent van Gogh. Les parties cosignataires de la convention se déclarent les gardiens des Monuments Van Gogh et contribuent ainsi à la conservation de cet inestimable héritage.

Parties prenantes à la convention

La convention sera signée par les communes de Nuenen, Etten-Leur, Tilburg, Zundert, Moerdijk, Breda, Eindhoven, Haaren et Laarbeek, dont chacune abrite un ou plusieurs Monuments Van Gogh. La convention sera cosignée par la province du Brabant-Septentrional et des institutions, parmi lesquelles Erfgoed Brabant, Monumentenwacht Noord-Brabant et Monumentenhuis Brabant. L'organisation VisitBrabant, le Musée du Brabant-Septentrional et le comité directeur du Parc national Van Gogh, quant à eux, signeront une déclaration d'adhésion par procuration.

Avec la signature de la convention, les communes concernées expriment leur intention d'établir en 2018 des codes locaux de déontologie patrimoniale permettant aux parties prenantes de conclure des accords sur la sauvegarde des Monuments Van Gogh pour les générations futures.



Aperçu des Monuments Van Gogh dans le Brabant-Septentrional (illustration de la Fondation Van Gogh Brabant)

Note pour la rédaction

Pour de plus amples informations, veuillez contacter M. Frank van den Eijnden, le directeur de la Fondation Van Gogh Brabant, par e-mail à l'adresse frank@vangoghbrabant.com ou par téléphone au numéro +31(06) 53630536.

L'aperçu des Monuments Van Gogh et le matériel visuel y afférent peuvent être consultés en ligne sur le site www.vangoghbrabant.com.

Les rédactions peuvent demander une version imprimée par e-mail à l'adresse info@vangoghbrabant.com.

Van Gogh Brabant

Les sites brabançons où Van Gogh a vécu et travaillé ont conjugué leurs forces sous la dénomination « Van Gogh Brabant ». Par le biais d'expositions, de programmes éducatifs et du développement de talents, ils s'emploient à préserver et à développer l'héritage culturel de Vincent van Gogh pour les générations à venir.